



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Contre les fermetures de classes à Saint-Avold

Question écrite n° 15016

### Texte de la question

M. Alexandre Loubet appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les fermetures de classes annoncées à Saint-Avold, en particulier à l'école élémentaire Crusem, dans le cadre de la carte scolaire 2026/2027. Ces décisions suscitent une vive inquiétude parmi les équipes éducatives, les parents d'élèves et les élus locaux, toutes sensibilités politiques confondues. Fondées principalement sur des critères quantitatifs, elles ne prennent pas suffisamment en compte les réalités locales et les besoins spécifiques du territoire. Réuni en séance le 29 avril 2026, le conseil municipal de la ville de Saint-Avold a adopté une motion dénonçant avec la plus grande fermeté ces suppressions de classes. Proposée par le maire de Saint-Avold, M. Hervé Simon, la motion a été votée à l'unanimité. La situation de l'école élémentaire Crusem apparaît particulièrement préoccupante. Cet établissement accueille des enfants issus des familles de gens du voyage, dont les effectifs devraient atteindre 23 élèves à la rentrée de septembre 2026, soit l'équivalent d'une classe entière. Or ces élèves semblent insuffisamment pris en compte dans les prévisions conduisant à votre volonté de supprimer une classe. L'État imposant à la commune d'accueillir ces élèves, il devrait au contraire maintenir la classe. Ces fermetures entraîneront mécaniquement une augmentation des effectifs par classe et une dégradation des conditions d'apprentissage et d'accompagnement des élèves. Aussi, il lui demande s'il entend reconsidérer ces fermetures de classes à Saint-Avold et prendre en compte les spécificités locales ainsi que les besoins liés à la scolarisation des enfants dans les décisions relatives à la carte scolaire 2026/2027.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alexandre Loubet](#)

**Circonscription :** Moselle (7<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15016

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 mai 2026](#), page 4020